

COMMISSION DES REGLEMENTS

TEL 04 76 26 82 96

REUNION DU MARDI 23 JUIN 2020

Présents : MM. BOULORD,

Absents excusés : Mme BLANC MM. ROBIN, REPELLIN, PINEAU, HUGOT, GALLIN, BONO

Article - 160 Nombre de joueurs "Mutation"

1. Dans toutes les compétitions officielles et pour toutes les catégories d'âge, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à six dont deux maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.

Toutefois, pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont deux maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.

COURRIERS

UNIFOOT : les dates de mutations sont fixées par la F.F.F. : 1^{er} juin – 15 juillet.

FOUR : il est impossible d'obtenir une dérogation :

« Il résulte de la jurisprudence administrative, mais également du simple bon sens, que le district ait obligation de respecter les dispositions réglementaires qu'il a édictées, - il n'est possible d'accorder une dérogation à des dispositions réglementaires que si la possibilité d'y déroger est expressément prévue par le Règlement, ce qui n'est pas le cas en la circonstance. Accorder une dérogation dans des conditions qui seraient donc irrégulières, exposerait l'organisme mais également le club bénéficiaire, à des recours de la part de club tiers justifiant d'un intérêt à agir, ce qui mettrait en péril le déroulement normal des compétitions ».

St MARCELLIN : pour répondre à votre interrogation :

Site du District Isère de Football : onglet « district », puis « statut et règlements » puis « règlement championnat jeunes » puis « TITRE 2 - CHAMPIONNAT à 11 Chapitre 1 - Championnats U20 – article 9 ». Aucune référence au diplôme de l'éducateur dans cette catégorie n'est mentionnée.

PRESIDENT
Jean Marc BOULORD
06 31 65 96 77